

Conditions générales d'utilisation du Service d'accès VPN aux réseaux de l'Inserm



Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les utilisateurs de ce service, ainsi qu'aux responsables des services concernés qui ont initialement approuvé l'accès.

ARTICLE 1 - OBJET :

Les Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le DSI de l'INSERM fournira à des personnels internes comme externes, pour leurs besoins professionnels, le service d'accès VPN.

Le service d'accès VPN, permet d'accéder à distance et de manière sécurisée à une ou plusieurs ressources informatiques disponibles exclusivement sur le réseau INSERM interne d'une Unité de Recherche, d'une équipe, ou d'un service.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE :

L'accès au service VPN est soumis à l'autorisation du Directeur de la structure et à l'approbation par l'utilisateur et le Directeur des conditions d'accès aux services et de la « Charte de l'utilisateur des ressources informatiques et des services Internet de l'INSERM ».

Les moyens d'accès au service VPN (ordinateur, Smartphone, tablette) sont à la charge des utilisateurs. Le DSI de l'INSERM ne peut garantir une compatibilité complète d'accès au service depuis tous types de terminaux. La liste des systèmes supportés est publiée sur <http://si-pratique.inserm.fr>.

Les ordinateurs depuis lesquels l'accès VPN sera établi doivent être considéré comme sûrs pour assurer la confidentialité des données. En fonction de l'offre souscrite, une analyse de l'ordinateur distant sera effectuée pour vérifier la présence d'un système d'exploitation et d'un antivirus à jour, la présence d'un certificat personnel pourra également être demandée.

L'accès au service prend fin dès que la personne quitte la structure pour les personnels internes et dès la fin de la collaboration ou du contrat avec la structure (maximum un an), pour les personnels extérieurs.

Pour protéger la sécurité des réseaux, le DSI de l'INSERM se réserve le droit d'interrompre le service.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES FONCTIONS DU SERVICE :

Le service d'accès VPN, permet d'accéder à distance et de manière sécurisée à une ou plusieurs ressources informatiques internes, selon 4 offres d'accès :

VPN Web : Accès aux services Intranet du laboratoire(URL), pour l'ensemble des personnels du service, depuis n'importe quel ordinateur.

VPN Lab : Un groupe d'utilisateurs accède à des ressources authentifiées et définies du laboratoire:

- Serveur de fichiers (accès via le navigateur ou en via le réseau)
- Serveur de calculs
- Bureau distant sur un réseau dédié (le même que le réseau interne du laboratoire)

L'accès au service se fera depuis les ordinateurs personnels ou professionnels de chaque utilisateur, en s'assurant de leurs intégrités.

VPN Administrateur : Cette offre est réservée à des profils d'informaticien ayant besoin d'accéder pleinement aux réseaux du laboratoire et à toutes ses ressources, à des fins d'administration du Système d'Information, depuis les ordinateurs personnels ou professionnels de l'utilisateur. Ce service est soumis à des contraintes d'accès, à l'utilisation d'un certificat personnel, et devra être discuté au cas par cas avec le RRI.

VPN Spécifique : Cette offre temporaire et restreinte (un an maximum renouvelable) permet l'accès à des ressources authentifiées définies du laboratoire :

- Aux prestataires pour l'administration et la maintenance d'équipements spécifiques
- A des groupes de personnels extérieurs au laboratoire, ayant besoins d'un accès spécifique

L'étude de faisabilité, au cas par cas sera réalisée par les DRSI en régions

ARTICLE 4 – ASSISTANCE :

Les utilisateurs du service pourront s'appuyer sur les équipes de proximité des DRSI régionales.

Les diagnostics et dépannages du service VPN ont lieu pendant les heures ouvrées du lundi au vendredi. Le délai de rétablissement en cas de panne est de deux jours ouvrés (voir contrat)

La présentation générale du service, les guides d'utilisation et la FAQ générale d'accès au service sont disponible sur <http://si-pratique.inserm.fr>

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE ET ACCES AUX DONNEES :

Ce service répond aux obligations légales de journalisation des connexions d'accès à Internet.

Les utilisateurs de ce service devront veiller à contrôler la confidentialité, dissémination des données auxquels ils ont accès.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE :

L'utilisateur est le seul responsable de l'utilisation du service.

Le DSI de l'INSERM met en œuvre les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du Service et à son accessibilité.

L'utilisateur doit utiliser le service, conformément aux présentes conditions d'utilisation et notamment à la « Charte de l'utilisateur des ressources informatiques et des services Internet de l'INSERM ».

L'utilisateur portera une attention particulière à ne mettre en œuvre ce service qu'à partir d'équipements qu'il peut considérer comme sûrs. Il veillera également à ne pas partager cet accès nominatif, à protéger ses identifiants personnels (login, mot de passe et éventuellement certificat)

Le DSI de l'INSERM peut suspendre ce service pour un utilisateur s'il ne respecte pas la charte d'utilisation de ce service. Cet utilisateur en sera informé par messagerie.